

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## BREVET DES MÉTIERS D'ART

### SESSION 2024

#### HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU MARDI 18 JUIN 2024

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
<b>Première partie</b> <b>Histoire</b> (6 points)  <b>ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE</b>	  2/13 à 3/13  <b>3/13</b>
<b>Deuxième partie</b> <b>Géographie</b> (8 points)  <b>ANNEXE 2 À RENDRE AVEC LA COPIE</b>	  4/13 à 9/13  <b>9/13</b>
<b>Troisième partie</b> <b>Enseignement moral et civique</b> (6 points)	  10/13 à 13/13

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

**L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.**

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AG 2406-FHG HGEMC 1	<b>1/13</b>

## Première partie : Histoire (6 points)

**Thème 1** : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945

**Compétence évaluée** : *Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux*  
(3 points)

**Question 1** : Compléter l'annexe 1 (annexe 1 page 3/13 à rendre avec la copie) :

- Relier les acteurs aux événements auxquels ils peuvent être associés,
- Dater les trois événements présentés dans le tableau.

**Question 2** : Citer deux éléments qui font des États-Unis et de l'URSS des superpuissances.

**Compétence évaluée** : *S'approprier les démarches historiques* (3 points)

**Question 3** : Donner des exemples qui illustrent chacun des éléments soulignés dans la citation ci-dessous.

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. ».

Extrait du discours de R. Schuman proposant la création d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le 9 mai 1950.

## ANNEXE 1 À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE

**Question 1** : Compléter l'annexe 1 ci-dessous :

- Relier les acteurs aux événements auxquels ils peuvent être associés.
- Dater les trois événements présentés dans le tableau.

Acteurs	Événements	Date
Mikhaïl Gorbatchev/ Helmut Kohl	Indépendance de l' Inde	.....
Al-Qaïda/ George W. Bush prési- dent des États-Unis	Chute du mur de Berlin	.....
Nehru/ Lord Mountbatten	Attentats du 11 septembre	.....

## Deuxième partie : Géographie (8 points)

**Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter**

**Capacités évaluées :**

- Analyser le traitement médiatique d'un risque et dégager les limites de ce traitement,
- Réaliser une production cartographique simple montrant la vulnérabilité d'un territoire.

### SUJET

#### Les inondations en Libye en septembre 2023

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Photographies avant/après réalisées par Maxar technologies reprises sur le site du journal québécois. <a href="http://www.ledevoir.com/monde/afrique/798076/desastre-libye-vu-espace">www.ledevoir.com/monde/afrique/798076/desastre-libye-vu-espace</a> .
Document 2	Hussein Eddeb et Mohamed Mhawach, « La tragédie aurait pu être évitée », publié dans le <i>Middle East Eye</i> , le 15 septembre et repris dans <i>Courrier International</i> n°1716, du 21 au 27 septembre 2023.
Document 3	« Inondations en Libye : les deux barrages de Derna étaient fissurés », <i>Le Télégramme.fr</i> , le 16/09/2023.

Document 1 : Le désastre des inondations en Libye vu de l'espace.



Légende : au nord de la ville de Derna se trouve l'oued Derna (un cours d'eau) qui prend sa source dans la région de Djebel Akhdar (la « montagne verte » en arabe) et se jette dans la Méditerranée. L'oued est en grande partie la cause des crues au cœur de la ville.

**Source** : photographies avant/après réalisées par Maxar technologies reprises sur le site du journal québécois [www.ledevoir.com/monde/afrique/798076/desastre-libye-vu-espace](http://www.ledevoir.com/monde/afrique/798076/desastre-libye-vu-espace).

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AG 2406-FHG HGEMC 1	5/13

## Document 2 : La tragédie aurait pu être évitée.

Après le passage de la tempête Daniel dans la ville de Derna [dans la nuit du 10 au 11 septembre], dans l'est de la Libye, qui a emporté des familles entières, les Libyens peinent à comprendre comment une telle catastrophe a pu se produire. Les autorités estiment que 20 000 personnes pourraient avoir péri [un bilan encore invérifiable : à la date du 18 septembre, l'Organisation mondiale de la santé avait confirmé 3922 décès mais les chiffres devraient être bien plus importants selon l'ONU].

Pourtant, dans les heures qui ont précédé la rupture de deux barrages à la périphérie de Derna, à l'origine d'inondations catastrophiques, les autorités et les habitants semblaient avoir été informés d'un risque mortel imminent. Des sources sur le terrain et les déclarations publiques des autorités libyennes révèlent une réaction confuse et molle face au danger, tant dans les heures qui ont précédé la catastrophe que pendant la nuit fatidique où les pluies se sont abattues sur l'est de la Libye.

Jeudi [14 septembre], le secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale a déclaré que « *la plupart des pertes humaines* » auraient pu être évitées si les autorités avaient émis des avertissements adéquats et procédé à des évacuations.

La tempête Daniel a sévi en Turquie, en Grèce et en Bulgarie avant d'atteindre les côtes libyennes dimanche. Les observatoires internationaux ont averti du danger les autorités libyennes, divisées entre deux gouvernements concurrents dans l'Est et l'Ouest.

**Pas d'évacuation.** Les autorités de la Cyrénaïque, dans l'est de la Libye, ont réagi en annonçant un couvre-feu samedi dans plusieurs localités, en particulier à Benghazi, la plus grande ville de la région, où les dégâts les plus importants étaient attendus.

Oussama Hamada, Premier ministre du gouvernement de l'est du pays, a demandé à son ministre de la Gouvernance locale, Sami Al-Dawi, de former une cellule de crise « *pour se préparer et prendre des mesures de précaution afin de faire face à toutes les conséquences d'une situation d'urgence* ».

En fin de compte, Benghazi a été largement épargnée, bien que les principales routes reliant les villes côtières aient été durement touchées. En revanche, la pluie s'est accumulée dans la région vallonnée du djebel Akhdar [situé entre Benghazi et Derna, longeant la côte sur 330 km], la « montagne Verte », qui a subi durant dix-sept heures des précipitations abondantes jusqu'aux environs de minuit le dimanche.

Cette nuit-là, les appels à l'aide ont commencé à affluer des villes et des villages de la « montagne Verte » et de ses environs, comme Shahat et Susah<sup>1</sup>, où les eaux montaient rapidement et piégeaient les habitants chez eux. Bien qu'il soit connu que les zones de basse altitude situées en contrebas de la « montagne Verte » sont les plus susceptibles d'être inondées lors des pluies annuelles, les autorités locales et les services d'urgence n'ont pas évacué les habitants de ces régions.

Finalement, indiquent à *Middle East Eye*<sup>2</sup> des sources locales, les autorités ont décidé de réagir en déclarant les localités touchées comme zones sinistrées. Il était alors trop tard.

La situation a été aggravée par la présence en Libye de deux gouvernements concurrents : une administration reconnue par l'ONU à Tripoli et une autre dans l'Est soutenue par une majorité de députés et par le commandant de l'est du pays, Khalifa Haftar.

Dans un communiqué, le Gouvernement d'union nationale (GUN) [du Premier ministre Abdel Hamid Dbeibah], installé à Tripoli, a reconnu que des torrents étaient attendus dans la « montagne Verte » et assuré que des équipes d'urgence étaient prêtes à intervenir, mais qu'il n'avait aucune autorité, ni aucune présence dans l'est de la Libye. [...]

Notes :

1. Shahat et Susah : villes du Nord-Est de la Libye
2. Middle East Eye : site d'informations basé au Royaume-Uni

**Source** : article de Hussein Eddeb et Mohamed Mhawach publié dans le *Middle East Eye*, le 15 septembre et repris dans *Courrier International* n°1716, du 21 au 27 septembre 2023.

Document 3 : Inondations en Libye : les deux barrages de Derna étaient fissurés.

Quelques jours après les inondations qui ont fait des milliers de morts et de disparus à Derna, en Libye, l'enquête sur la catastrophe indique que les deux barrages qui ont cédé sous la pression en amont étaient encore fissurés.

Les deux barrages qui ont rompu à Derna, provoquant des inondations meurtrières dans l'Est de la Libye, présentaient dès 1998 des fissures qui n'ont jamais été réparées, selon plusieurs rapports et études.

Ces ouvrages édifiés sur l'oued éponyme<sup>1</sup>, comme d'autres à travers le pays, sont négligés par les administrations qui se sont succédé depuis 2011, comme cela fut le cas également sous le régime de Mouammar Kadhafi<sup>2</sup> (1969-2011).

### **Construits « pour protéger Derna »**

Dimanche, la tempête Daniel a frappé plusieurs zones de l'Est, en particulier Derna, provoquant des inondations. Sous la pression de pluies torrentielles, le premier barrage, celui d'Abou Mansour d'une capacité de 22,5 millions de m<sup>3</sup> situé à 13 km de la ville, cède alors, libérant des flots d'eaux qui ont foudroyé le deuxième, Al-Bilad d'une capacité de 1,5 million de m<sup>3</sup>, situé à seulement un kilomètre de la cité côtière.

Sa proximité fait qu'il existait très peu de chance que l'inondation se dissipe avant d'atteindre la ville. Derna a donc reçu la pleine force du torrent.

Les deux barrages avaient été construits dans les années 1970 par une entreprise yougoslave « non pas pour collecter de l'eau mais pour protéger Derna des inondations », selon le procureur général libyen al-Seddik al-Sour qui a annoncé dans la nuit de vendredi à samedi avoir ouvert une enquête sur les circonstances du drame.

Avant la construction des deux barrages, Derna a en effet été frappée par une série d'inondations importantes causées par des crues de l'oued, notamment en 1941, 1959 et 1968.

### **Des travaux non achevés**

Selon le procureur, la direction des barrages en Libye avait déjà signalé des fissures sur les deux ouvrages dès 1998.

Deux ans plus tard, les autorités ont chargé un bureau d'études italien d'évaluer les dégâts sur les deux barrages. Le cabinet confirme les fissures et recommande même la construction d'un troisième barrage pour protéger la ville, selon M. Sour.

En 2007, le régime de Mouammar Kadhafi confie à une compagnie turque les travaux de réparation. Faute de paiement, la société n'entame les travaux qu'en octobre 2010, avant de les suspendre moins de cinq mois plus tard, dans la foulée de la révolution de 2011 qui a renversé le dictateur.

Depuis, un budget est alloué chaque année à la réparation des deux barrages, mais aucun des gouvernements successifs n'a entrepris les travaux. [...]

### **Mise en garde**

Dans une étude en novembre 2022, l'ingénieur et universitaire libyen Abdel-Wanis Ashour met en garde contre une « catastrophe » menaçant Derna si les autorités ne procèdent pas à l'entretien des deux barrages.

Malgré cet avertissement, aucun des travaux n'a été mené, bien que la Libye, qui dispose des réserves pétrolières les plus abondantes d'Afrique, ne manque pas de moyens.

Le patron de l'Organisation météorologique mondiale qui dépend de l'ONU, Petteri Taalas, a estimé cette semaine que « la plupart des victimes auraient pu être évitées », pointant du doigt la désorganisation liée à l'instabilité politique dans le pays.

Notes :

1. Éponyme : du même nom

2. Mouammar Kadhafi : dirigeant libyen de 1969 jusqu'à la révolution de 2011

**Source :** « Inondations en Libye : les deux barrages de Derna étaient fissurés », Le Télégramme.fr, le 16/09/2023.

## **QUESTIONS**

Question 1 : Présenter l'aléa et les conséquences des événements survenus dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023. (Documents 1 à 3)

Question 2 : Identifier les différents acteurs impliqués dans la gestion de cette crise. (Document 2)

Question 3 : Expliquer l'affirmation de P. Taalas, patron de l'Organisation météorologique mondiale, « la plupart des victimes auraient pu être évitées ». (Documents 2 et 3)

Question 4 : Compléter la légende et réaliser le croquis en **annexe 2 (page 13, à rendre avec la copie)** à partir du document 1. Donner un titre au croquis.

Question 5 : Analyser le traitement médiatique de ces inondations exceptionnelles en Libye et les limites de ce traitement. (Documents 1, 2, 3)

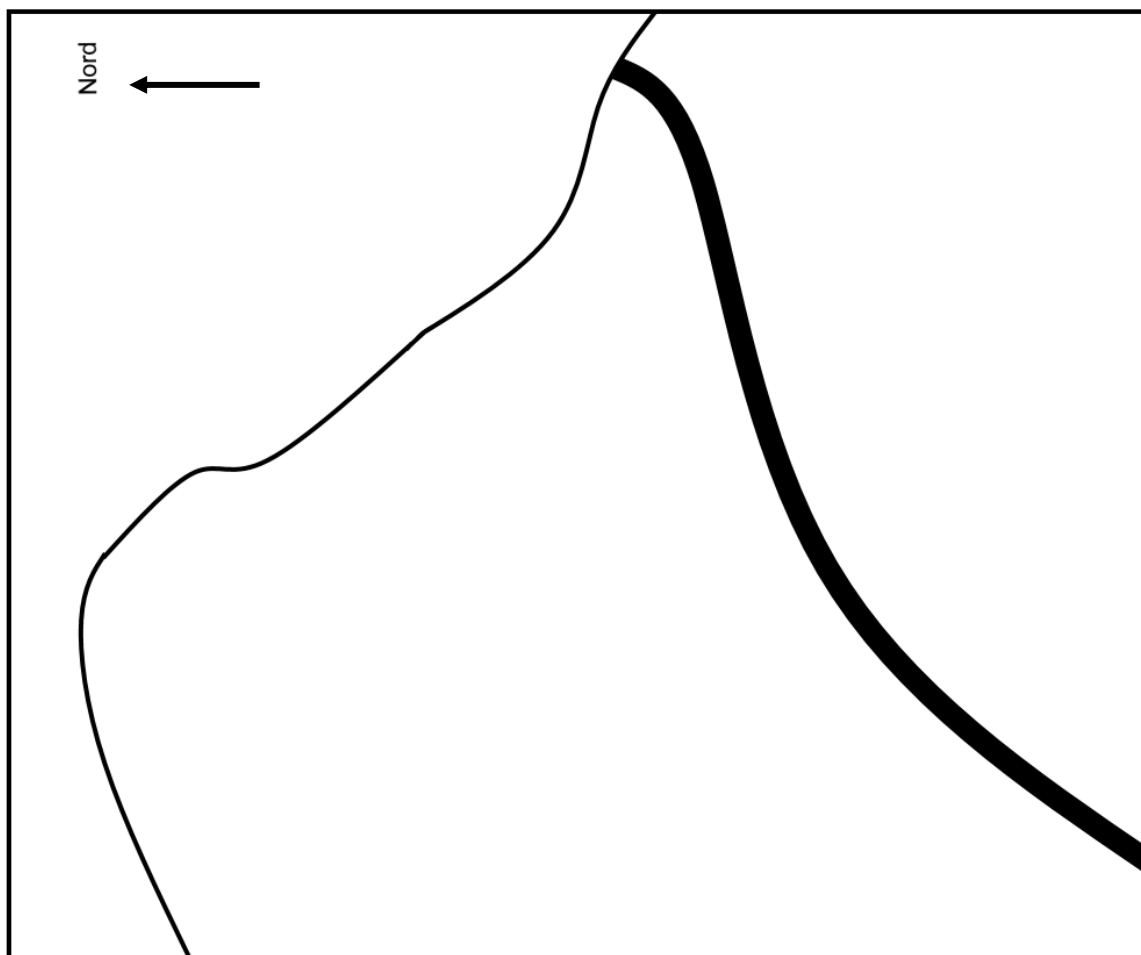


## ANNEXE 2 À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE


Compléter la légende et réaliser le croquis à partir du document 3.

Donner un titre au croquis.

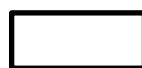
TITRE : .....




### LÉGENDE

 : .....

 : principales routes avant les inondations

 : les espaces habités avant les inondations

 : les espaces touchés par les inondations

## Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

**Thème :** S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

**Compétences évaluées :**

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme,
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement,
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

**Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) :** assemblée, association, liberté d'expression, responsabilité.

### SUJET

#### Biotechnologie et éthique : déréglementer les OGM ?

Les OGM sont des Organismes Génétiquement Modifiés dont les gènes ont été transformés en laboratoire afin de leur faire acquérir de nouvelles caractéristiques (par exemple, une variété de maïs produisant une molécule insecticide). Leur usage dans l'agriculture est encadré par la loi. Toutefois de nouvelles techniques génomiques (NGT) ont été développées, ce qui implique de faire évoluer la réglementation européenne sur les OGM.

Le dossier comporte 2 documents :

Document	Source des documents
Document 1	« La Commission européenne propose d'assouplir les règles sur les OGM », Philip Blenkinsop (Reuters, le 05.07.2023, version française par Jean-Stéphane Brosse), article de la revue <i>Sciences et Avenir</i> . Consulté le 20/12/2023. <a href="http://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/la-commission-europeenne-propose-d-assouplir-les-regles-sur-les-ogm_172472">www.sciencesetavenir.fr/high-tech/la-commission-europeenne-propose-d-assouplir-les-regles-sur-les-ogm_172472</a> .
Document 2	« Une manifestation samedi contre les OGM à Lorient (département du Morbihan) », article du journal <i>Ouest-France</i> , daté du 15 décembre 2023, paru en ligne sur le site <a href="http://ouestfrance.fr">ouestfrance.fr</a> . Consulté le 19/12/2023. <a href="https://www.ouest-france.fr/environnement/une-manifestation-samedi-contre-les-ogm-a-lorient-d2b75d0c-9a72-11ee-99a8-c8cd0c676f82">https://www.ouest-france.fr/environnement/une-manifestation-samedi-contre-les-ogm-a-lorient-d2b75d0c-9a72-11ee-99a8-c8cd0c676f82</a> .

Document 1 : la Commission européenne propose d'assouplir les règles sur les OGM.

La Commission européenne a proposé mercredi de revoir ses règles sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) afin de lever les restrictions sur certaines plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NGT).

L'exécutif européen explique que la directive OGM de 2001 n'est plus "adaptée" à ces biotechnologies permettant aux agriculteurs d'avoir accès à des semences plus résistantes en utilisant moins d'engrais ou pesticides.

La Cour de justice de l'Union européenne a estimé quant à elle, en 2018, que la directive de 2001 s'étendait bien aux techniques de modification du génome<sup>1</sup>.

Dans sa proposition présentée mercredi, la Commission suggère de diviser les NGT en deux catégories, en exonérant<sup>2</sup> de la législation sur les OGM, les NGT donnant lieu à des modifications pouvant survenir naturellement ou via un processus de sélection traditionnel [...].

Tous les autres produits NGT seraient traités de la même manière que les OGM, avec une évaluation des risques et une demande d'autorisation.

La proposition doit être encore approuvée par le Parlement européen et le Conseil européen. Les écologistes estiment que ces "nouveaux OGM", qui impliquent une modification génétique, devraient rester soumis aux règles actuelles.

Notes :

1 Génome : ensemble des gènes d'un organisme.

2 En exonérant : en enlevant.

**Source** : Philip Blenkinsop (Reuters, le 05.07.2023, version française par Jean-Stéphane Brosse), article de la revue *Sciences et Avenir*, paru sur le site [www.sciencesetavenir.fr/high-tech/la-commission-europeenne-propose-d-assouplir-les-regles-sur-les-ogm\\_172472](http://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/la-commission-europeenne-propose-d-assouplir-les-regles-sur-les-ogm_172472).

Document 2 : une manifestation samedi contre les OGM à Lorient (département du Morbihan).



Une manifestation se tient samedi 16 décembre à Lorient contre la déréglementation des organismes génétiques modifiés (OGM) dans l'agriculture. © Archives Ouest-France

**Alors que l'Europe s'apprête à déréglementer les OGM, les associations appellent une mobilisation nationale samedi 16 décembre 2023.**

Les faucheurs volontaires bretons d'OGM, les Soulèvements de la terre, Extinction Rébellion<sup>1</sup> et plusieurs organisations militantes appellent à une mobilisation nationale concernant la déréglementation des OGM. Elle se tiendra samedi 16 décembre 2023, à Lorient (Morbihan), devant la mairie.

### **Une mainmise des semenciers<sup>2</sup> et de l'agrobusiness**

« La Commission européenne prévoit à marche forcée de déréglementer les OGM, disent dans leur communiqué, les associations. Elle donnerait aux quatre multinationales semencières la possibilité de s'approprier le codage génétique de tout le vivant. Ces entreprises pourraient modifier des séquences ADN sans limite et le breveter pour s'approprier les végétaux. »

Pour les militants environnementaux, c'est une mainmise totale des semenciers et de l'agrobusiness, « une perte d'autonomie des paysans, la fin de l'agriculture biologique. C'est un état d'urgence biologique et démocratique ».

Samedi 16 décembre, rendez-vous à 10 h 30, à la mairie de Lorient, boulevard Général-Leclerc.

#### Notes :

<sup>1</sup> Les faucheurs volontaires bretons d'OGM, les Soulèvements de la terre, Extinction Rébellion : associations militantes.

<sup>2</sup> Semenciers : entreprises qui produisent des semences pour l'agriculture.

**Source** : Article du journal *Ouest-France*, daté du 15 décembre 2023, paru en ligne sur le site [ouestfrance.fr https://www.ouest-france.fr/environnement/une-manifestation-samedi-contre-les-ogm-a-lorient-d2b75d0c-9a72-11ee-99a8-c8cd0c676f82](https://www.ouest-france.fr/environnement/une-manifestation-samedi-contre-les-ogm-a-lorient-d2b75d0c-9a72-11ee-99a8-c8cd0c676f82).

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AG 2406-FHG HGEMC 1	12/13

## QUESTIONS

Question 1 : Expliquer, en une ou deux phrases, pourquoi la Commission européenne propose d'assouplir les règles sur les OGM. (Document 1)

Question 2 : Recopier le tableau ci-dessous, et le compléter à l'aide du document 1 en indiquant :

- les instances qui réglementent l'usage des OGM dans l'Union européenne,
- la réglementation qui encadre l'usage des OGM dans l'Union européenne.

Instances	Réglementation
-	-
-	
-	

Question 3 : Les organisations militantes pensent que l'assouplissement des règles sur les OGM constitue « un état d'urgence biologique et démocratique ». Expliquer leur point de vue. (Documents 1 et 2)

Question 4 : Vous êtes invité à un débat sur le thème de l'utilisation des OGM dans l'agriculture. Préparer votre intervention en justifiant votre point de vue et en anticipant les arguments que l'on pourrait vous opposer. Vous vous appuyerez sur des documents et des exemples tirés de vos connaissances.

**Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.**